§Z

RAPPORT ANNUEL 2025

Sur le prix et la qualité du service public de

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Table des matières

Chapitre 1. Le territoire 2
1.1. Historique 2
1.2. Compétences 4
1.3. Périmètre du service 5
1.4. Bilan d'activité 2025 5
1.4.1. Nouveau marché verre et déchets verts secteur Sud 5
1.4.2. Finalisation de renouvellement des conteneurs à verre 5
1.4.3. Sensibilisation des agents 6
1.4.4. Développement du réemploi : création d'une zone de don à la déchèterie de Waldighoffen 6
1.5. Organisation du service 6
Chapitre 2. Collectes en porte-à-porte 8
2.1. Précollecte 8
2.2. Collecte 8
2.3. Traitement 10
Chapitre 3. Collectes en apport volontaire 11
Chapitre 4. Déchèteries 12
4.1. Fréquentation 12
4.2. Matières collectées 13
Chapitre 5. Éco-organismes 14
5.1. Caractérisation des ordures ménagères résiduelles et performances du tri des emballages 15
Chapitre 6. Indicateurs techniques et financiers 17
6.1. Quantités collectées 17
6.2. Coûts de collecte 18
6.3. Coûts aidés par habitant 19
6.4. Dépenses du service 19
6.5. Financement du service 20
Chapitre 7. Communication 21
7.1. Canaux de communication 21
7.2. Principaux supports visuels 21

Annexes
Lexique

Chapitre 1. Le territoire

1.1. Historique



1er janvier 2017

Fusion des 5 CC :
- Altkirch
- Ill et Gersbach
- Jura Alsacien
- Vallée de Hundsbach
- Secteur d'Illfurth

9 dispositifs de collectes et de facturations différents

Services différents

1er janvier 2021

Harmonisation du service sur l'ensemble du territoire :
- tarif unique avec la même part fixe pour tous les foyers
- 1 levée obligatoire
- généralisation de la collecte des biodéchets et de l'extension des consignes de tri des emballages

Un seul service pour tous les usagers

Année 2022

Mesures pour réduire l'enfouissement des encombrants

Mise en application du nouveau dispositif pour les non-ménages

Engagement dans le PLPDMA

Année 2023

Nouveau marché de collectes et tri pour le secteur Nord

Mise en place de points d'apports volontaires pour les collectifs St Morand et Etangs à Altkirch

Année 2024

Nouvelles filières de tri en déchèterie

Expérimentation du tri des déchets verts séparant taille et tonte en vue d'une valorisation énergie dans les chaufferies à biomasse

Année 2025

Nouveau marché de collecte et traitement pour le secteur sud (verre et déchets verts)

Finalisation du remplacement des conteneurs à verre

Mise en place d'actions d'animation et sensibilisation auprès des services de la CCS

PLPDMA : création d'une zone de don dans la déchèterie Waldighoffen

Création de la Communauté de communes Sundgau

Le 1er janvier 2017, dans le cadre de la mise en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, les communautés de communes d'Altkirch, Vallée de Hundsbach, Ill et Gersbach, Jura Alsacien et Secteur d'Illfurth ont fusionné pour constituer la Communauté de communes Sundgau (CCS).

Dans une première phase de réorganisation intercommunale, la communauté de communes du Canton d'Hirsingue avait été dissoute le 31 décembre 2013 et les communes qui en étaient membres ont rejoint les communautés limitrophes. Le service de déchets de la communauté de communes du Canton d'Hirsingue a été maintenu via le Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs (SÉDHEN). Les différentes communautés disposaient d'un service de déchets propre auxquels se sont rajoutés les services hérités du SÉDHEN de sorte que neuf dispositifs de service des déchets existaient sur le territoire.

Harmonisation progressive du service déchets

2018 : début de l'harmonisation du service :

- accès élargi aux trois déchèteries communautaires (Altkirch, Illfurth, Waldighoffen) pour l'ensemble des usagers.
- généralisation de la redevance incitative à la levée dans le secteur nord (Altkirch, Illfurth, Vallée de Hundsbach)

2021 : dernières étapes d'harmonisation de la collecte en porte-à-porte

Afin d'optimiser le fonctionnement du service et de renforcer l'équité entre les usagers, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- instauration d'un tarif unique avec part fixe, quel que soit le foyer.
- mise en place d'une levée minimale obligatoire pour les ordures ménagères.
- extension des consignes de tri à tous les emballages.
- déploiement de la collecte des biodéchets dans le secteur sud (Ill et Gersbach, Jura Alsacien).

2022 : consolidation et nouvelles orientations

L'année 2022 a été consacrée à l'ajustement des pratiques en déchèterie, avec pour objectif de réduire l'enfouissement et améliorer la qualité du tri. Des actions de sensibilisation ont été menées pour limiter les erreurs dans les flux d'emballages et de papiers/cartons.

Parmi les nouveautés :

- facturation du service aux professionnels à la levée sur les trois flux en porte à porte ;
- engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

2023 : nouveau marché et adaptation aux habitats collectifs

Un nouveau marché a été lancé pour le secteur nord, entraînant une évolution des tarifs, notamment liée à la hausse du coût des énergies. Le service s'est également adapté aux spécificités de l'habitat collectif avec la mise en place de points d'apports volontaires pour les résidences Saint Morand et Étangs à Altkirch.

Cette initiative permet de mieux valoriser les efforts de tri des habitants dans le calcul du coût du service.

2024 : prévention, modernisation et amélioration continue du tri

L'année 2024 a confirmé les bonnes performances du territoire en matière de réduction des déchets, avec une nouvelle baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées (47 kg par habitant contre 48 kg en 2023). Dans le même temps, les tonnages de déchets verts ont fortement progressé avec 12 000 tonnes collectées, représentant désormais plus d'un tiers des déchets pris en charge par le service.

L'année a également été marquée par l'engagement de la collectivité dans une démarche plus ambitieuse de prévention des déchets et par plusieurs évolutions destinées à améliorer la qualité du service.

Parmi les principaux faits marquants :

- création de trois nouvelles filières de tri en déchèterie : articles de sport et loisirs, objets de la maison, jeux et jouets ;
- expérimentation du tri des déchets verts à Illfurth avec séparation des tontes et des branchages ;
- lancement du renouvellement des conteneurs à verre avec le remplacement de 42 équipements ;
- regroupement des accueils pour améliorer le service aux usagers ;
- poursuite des actions de sensibilisation pour réduire les erreurs de tri ;

- élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- organisation d'animations dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

1.2. Compétences

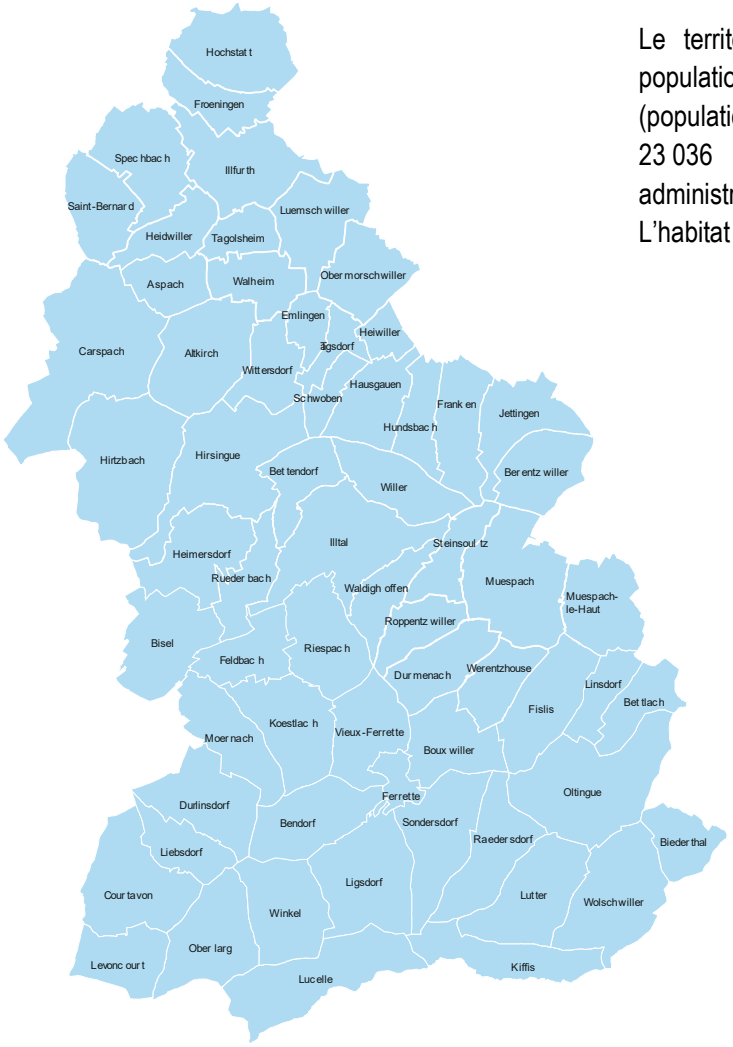
La Communauté de communes Sundgau exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Toutefois, pour les 28 communes issues des anciennes communautés de communes d'Altkirch, d'Ill et Gersbach ainsi que de la Vallée de Hundsbach, la compétence relative au traitement des ordures ménagères et des biodéchets a été transférée au Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV (SM4).

En 2025, le SM4 est propriétaire et exploitant d'une plateforme de compostage dédiée au traitement des biodéchets ménagers, située à Aspach-Michelbach.

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur ce périmètre sont, quant à elles, acheminées vers l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Sausheim, exploitée par le SIVOM de la Région Mulhousienne.

1.3. Périmètre du service



Le territoire se compose de 64 communes avec une population desservie s'élevant à 47 603 habitants (population INSEE municipale).
23 036 usagers ménages, professionnels, collectivités, administrations et associations sont inscrits au service.
L'habitat du territoire est de type mixte rural.

64 communes
Habitat mixte rural
47 603 habitants
23 036 usagers

1.4. Bilan d'activité 2025

1.4.1. Nouveau marché verre et déchets verts secteur Sud

Le marché de collecte et de traitement du verre et des déchets verts du secteur Sud arrivant à échéance fin 2024, une nouvelle consultation a été menée afin de garantir la continuité du service. Le nouveau marché, mis en œuvre en 2025, permettra d'assurer la collecte et la valorisation de ces flux dans des conditions adaptées aux besoins du territoire. Cette évolution s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du service et de maîtrise des coûts, tout en maintenant un haut niveau de qualité pour les usagers.

1.4.2. Finalisation de renouvellement des conteneurs à verre

Engagé en 2024, le renouvellement du parc de conteneurs à verre s'est achevé en 2025 avec le remplacement des 144 équipements restants. Cette opération a permis de moderniser l'ensemble du parc déployé sur les 64 communes du territoire.

Ce programme de renouvellement répondait à la nécessité de remplacer des conteneurs devenus vétustes, hérités de la fusion des cinq anciennes communautés de communes. Les nouveaux équipements, dotés d'un système de préhension plus performant, permettent une collecte moins bruyante, plus sécurisée et plus respectueuse du matériel. Cette modernisation contribue également à améliorer les conditions d'exploitation du service et la qualité du service rendu aux usagers.

1.4.3. Sensibilisation des agents

Dans une démarche d'exemplarité, la Communauté de communes a déployé des actions d'animation et de sensibilisation auprès de ses services afin de promouvoir les bonnes pratiques de prévention et de tri des déchets.
Ces actions ont permis de sensibiliser les agents à la réduction des déchets sur leur lieu de travail, d'encourager l'adoption d'écogestes au quotidien et de renforcer la cohérence des pratiques au sein de la collectivité.

1.4.4. Développement du réemploi : création d'une zone de don à la déchèterie de Waldighoffen

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), une zone de don a été aménagée à la déchèterie de Waldighoffen. Cet espace permet aux usagers de déposer des objets encore en bon état et de récupérer gratuitement ceux qui peuvent leur être utiles.

Cette initiative vise à favoriser le réemploi des objets, à prolonger leur durée de vie et à sensibiliser les habitants à une consommation plus responsable. Elle contribue également à réduire les quantités de déchets déposées en déchèterie et orientées vers les filières de traitement, s'inscrivant ainsi dans les objectifs de prévention et de réduction des déchets portés par la Communauté de communes Sundgau.

.

1.5. Organisation du service

La collecte, le transport et le traitement des déchets sont assurés par des prestataires de service ou des syndicats dont la communauté de communes est membre.

<table>
<tr><th>Type de déchets</th><th>Collecte et Transport</th><th>Type de traitement</th><th>Opérateurs</th></tr>
<tr><td>Ordures ménagères (OMR)</td><td rowspan="4">COVED</td><td>Incinération</td><td>SIVOM Mulhouse à l'UIOM de Sausheim</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Biodéchets (BIO)</td><td>Méthanisation</td><td>AGRIVALOR ÉNERGIE</td></tr>
<tr><td>Compostage</td><td>SM4</td></tr>
<tr><td>Emballages et papiers-cartons (EMB)</td><td>Recyclage</td><td>PAPREC – Centre de tri de Richwiller</td></tr>
<tr><td>Verre</td><td>RECYCAL</td><td>Recyclage</td><td>MINÉRIS</td></tr>
<tr><td>Déchets verts</td><td>SUNDGAU COMPOST</td><td>Compostage</td><td>SUNDGAU COMPOST</td></tr>
<tr><td>Déchèteries</td><td colspan="3">Les déchets déposés en déchèterie sont traités dans le chapitre 4</td></tr>
</table>

▪ *Les types de collecte*

	Collecte en porte-à-porte (PàP)	Points d'Apports Volontaires (PAV)	Déchèteries
Ordures ménagères	✓	✓ centre-ville d'Altkirch collectifs St Morand et Etangs	✗
Biodéchets	✓	✓ centre-ville d'Altkirch collectifs St Morand et Etangs	✗
Emballages et papiers-cartons	✓	✗	uniquement les papiers-cartons
Emballages en verre	✗	✓	✗
Déchets verts	✗	✓	✓ Depuis juin 2024
Déchets déposés en déchèterie*	-	-	✓

* *le détail des déchets déposés en déchèterie est traité dans le chapitre 4*

▪ *Le service valorisation des déchets*

Le service Valorisation des déchets est composé de huit personnes qui assurent la coordination des différentes collectes, le suivi qualité, les relations avec les usagers, les éco-organismes et les partenaires, la facturation de la redevance ainsi que la mise en œuvre du PLPDMA.

Chapitre 2. Collectes en porte-à-porte

2.1. Précollecte

Les ordures ménagères, les biodéchets et les emballages et papiers-cartons sont collectés en porte-à-porte (PàP) ou en points d'apports volontaires (PAV) sur l'ensemble du territoire, pour tous les usagers.

Ordures ménagères		Biodéchets		Emballages et papiers-cartons
				
PàP Bac pucé	PAV avec contrôle d'accès Sac de 30 litres maxi	PàP Sac biodégradable 20 litres « ok compost »  fourni par la CCS	PAV avec contrôle d'accès Sac biodégradable 20 litres « ok compost »  fourni par la CCS	PàP Sac transparent 50 litres NF EN 13592 fourni par la CCS

2.2. Collecte

La collecte et le transport sont assurés par l'entreprise COVED. L'équipe de collecte est composée de 15 agents titulaires dont 6 chauffeurs poids lourds et 9 équipiers de collecte.

430 points de regroupements sont mis en place, pour les adresses qui ne permettent pas une collecte devant la porte, afin d'assurer la sécurité des usagers et des équipiers de collecte.

- ***Fréquence de collecte***

Ordures ménagères		Biodéchets		Emballages et papiers-cartons
PàP	PAV	PàP	PAV	PàP
Tous les 15 jours en alternance avec les emballages et papiers-cartons	3 fois / semaine lundi mercredi vendredi	Toutes les semaines	3 fois / semaine lundi mercredi vendredi	Tous les 15 jours en alternance avec les ordures ménagères

Parc de véhicules

Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de lecture de puces et d'un système de géo-guidage qui permet le suivi des véhicules en temps réel à partir des circuits de tournées de collecte. Ce système permet au service de vérifier en direct les raisons des éventuelles anomalies de collectes et sa progression.

	Véhicules de collecte	
	Bennes à Ordures Ménagères (BOM)	Bennes à Ordures Ménagères (BOMETTE)
PTAC	26 tonnes	12 tonnes
Secteur Nord	3 véhicules	1 véhicule
Secteur Sud	3 véhicules	
Total	6 véhicules	1 véhicule



La collecte s'effectue en BOM bi-compartimentée de 26 tonnes : le grand côté (2/3) sert à la collecte soit des OMR, soit des emballages et papiers-cartons ; le petit côté (1/3) sert à la collecte des biodéchets.

Contrôle des collectes

Un contrôle de la qualité du tri est effectué régulièrement par un agent de pré-collecte du prestataire qui, lorsque le tri est non conforme, appose une étiquette de façon à en informer l'usager.



Au-delà des erreurs de tri, les anomalies constatées sont instantanément transmises à la communauté de communes par le biais d'une application qui génère un rapport détaillé. Elles conduisent à la non-collecte des bacs ou des sacs concernés.

Rapports d'anomalies en 2025		
Type d'anomalie	Nombre	Pourcentage
Tri non conforme	3 863	72,37 %
Présentation non conforme	419	7,85 %
Usager non inscrit au service	187	3,50 %
Autre (défaut PAV, dépôts sauvages, surplus, élagage, incident camion, bac bloqué, bac sorti après le passage du camion)	723	13,54 %
Bac non présenté à la suite d'une demande de rattrapage	40	0,75 %
Erreur de jour de collecte	14	0,26 %
Stationnement gênant	25	0,47 %
Bac cassé impossible à lever	41	0,77 %
Route barrée / travaux sans information préalable	15	0,28%
Conditions météo dangereuses	11	0,21 %
Total	**5 338**	**100%**

Le service Valorisation des déchets effectue également un suivi continu de la qualité du tri et des collectes. Pour ce faire, deux agents réalisent cette mission qui leur permet :

- d'informer et sensibiliser les usagers sur les bons gestes de tri ;
- d'apporter les corrections nécessaires à l'amélioration du service.

Quantités collectées

	Quantités	Taux de refus
Ordures ménagères (OMR)	2 198 t	NC
Biodéchets (BIO)	2 691 t	NC
Emballages et papiers-cartons (EMB-PC)	3 711 t	16,24 %

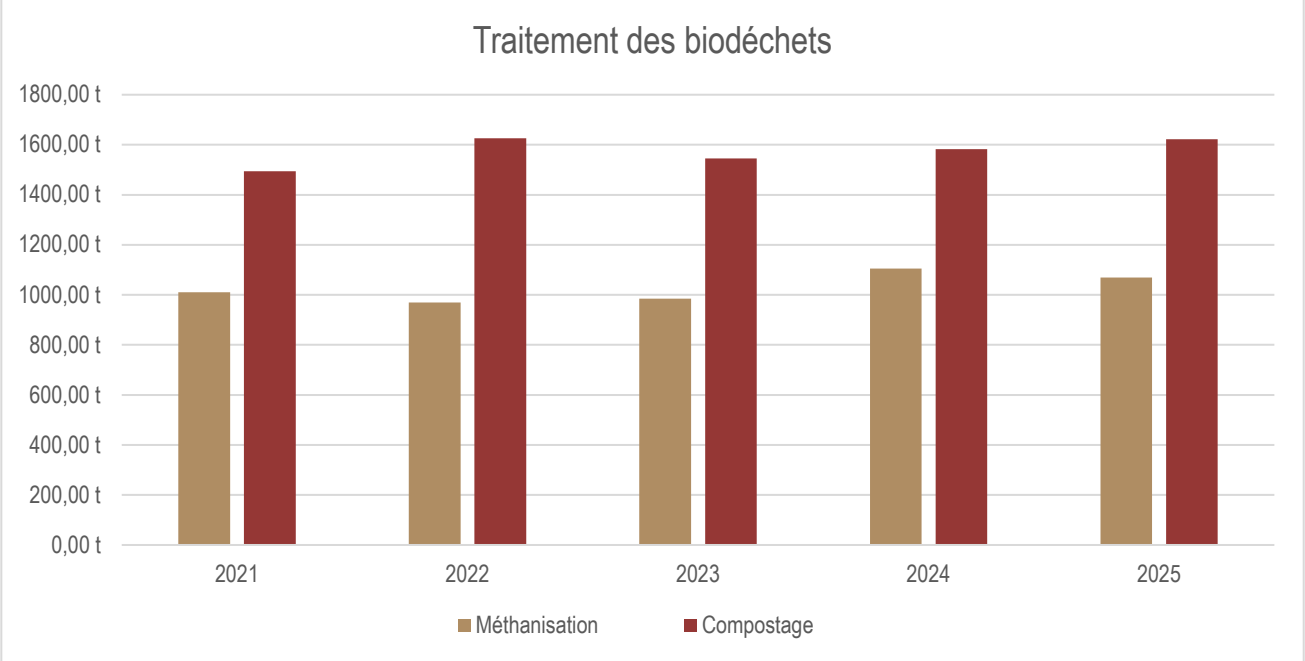
OMR : **46 kg/hab./an**
Région : 190 kg/hab./an
BIO : **56 kg/hab./an**
Région : 9 kg/hab./an
EMB-PC : **78 kg/hab./an**
Région : 57 kg/hab./an
EMB-PC : **16,24 % de refus**
National : 21 %

2.3. Traitement

La destination finale des OMR est l'UIOM de Sausheim du SIVOM de Mulhouse.

Le tri des emballages et papiers-cartons collectés en porte-à-porte est effectué au centre de tri de Richwiller, où les déchets sont triés et caractérisés puis transportés vers les filières de recyclage.

Les biodéchets sont, quant à eux, collectés par la société COVED. Une partie de ces biodéchets est acheminée vers la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-Michelbach. L'autre partie est acheminée vers l'unité de méthanisation AGRIVALOR ÉNERGIE situé à Ribeauvillé.



Chapitre 3. Collectes en apport volontaire

Le verre et les déchets verts sont collectés en points d'apports volontaires.

Verre : **45 kg/hab./an**
Région : 36 kg/hab./an
Déchets verts : **247 kg/hab./an**
Région : 14 kg/hab./an

	Quantités
Verre	2 147 t
Déchets verts*	11 782 t

* y compris dépôts en déchèteries

	Emballage en verre	Déchets verts
Pré-collecte	 180 conteneurs à verre	 44 points d'apports volontaires en bennes ou sur des plateformes
Collecte	Société RECYCAL transporte et stocke sur son site à Dietwiller	Les déchets verts sont collectés par la société SUNDGAU COMPOST
Traitement	MINÉRIS	SUNDGAU COMPOST sur son site d'Hirsingue

Chapitre 4. Déchèteries

La communauté de communes possède trois sites de déchèteries sur le Territoire, Altkirch, Illfurth et Waldighoffen.



Pour accéder aux déchèteries, chaque usager doit être muni d'une carte d'accès permettant l'ouverture de la barrière et la comptabilisation des passages.

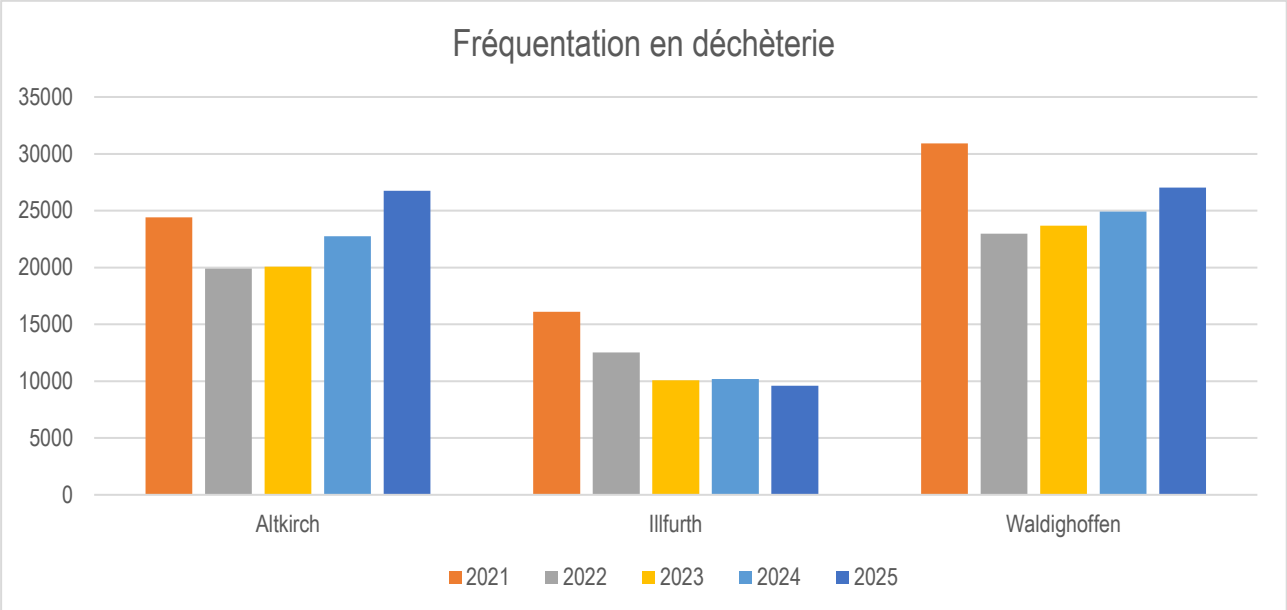
L'accès est réservé aux véhicules dont la hauteur n'excède pas 2,20 mètres.

Depuis 2019, chaque usager bénéficie d'un quota d'accès de 18 passages par an au-delà duquel le service est facturé à raison de 0,15 € le kg déposé sur le site d'Altkirch qui est équipé d'un système de pesée et 23,00 € le passage sur les sites de Illfurth et Waldighoffen.

Les usagers professionnels, inscrits au service, peuvent accéder uniquement à la déchèterie à Altkirch qui est équipée d'un pont-bascule. Ils sont facturés à raison de 0,15 € le kg déposé.

4.1. Fréquentation

Nombre de passages en déchèteries	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Altkirch	24 404	19 900	20 700	22 761	26 735	+ 17 %
Illfurth	16 115	12 531	10 076	10 200	9 599	- 6 %
Waldighoffen	30 924	22 974	23 689	24 907	27 036	+ 9 %



4.2. Matières collectées

	Matière	Altkirch	Illfurth	Waldighoffen	Prestataire	Valorisation	Quantités collectées en tonnes
Filières financées par la CCS	Encombrants	✓	✓	✓	COVED	matière et énergétique	1 878 t
	Gravats	✓	✓	✓	Sundgau Compost	matière	2 129 t
	Bois	✓	✓	✓	Cernay Environnement	matière	1 312 t
	Métaux	✓	✓	✓	Cernay Environnement	matière	468 t
	Papiers/Cartons	✓	✓	✓	COVED	matière	306 t
	Plâtre	✓	×	✓	COVED	matière	120 t
	Déchets Ménagers Spéciaux hors Éco-organisme	✓	✓	✓	Cernay Environnement / Alsadis	-	95 t
	Huisseries	✓	✓	✓	COVED	matière	103 t
	Huiles minérales	✓	✓	✓	Grandidier	matière	Non communiqué
	Plastiques durs	✓	✓	✓	COVED	matière	86 t
	Huiles végétales	✓	✓	✓	Grandidier	matière	4 t
Filières Eco-Organismes	Ameublement, jeux et jouets, bricolage et de jardinage	✓	✓	✓	Cernay Environnement	matière et énergétique	1 362 t
	Equipements électriques et électroniques	✓	✓	✓	Haute Alsace Recyclage	matière	401 t
	Déchets Ménagers Spéciaux	×	×	✓	Cernay Environnement / Alsadis	-	28 t
	Pneumatiques	✓	×	×	Gilles Henry	matière	57 t
	Batteries, piles et accumulateurs	✓	✓	✓	Cernay Environnement / Alsadis	matière	6 t
	Lampes	✓	✓	✓	Recylum	-	2 t
	Capsules café	✓	✓	✓	SUEZ	matière	Non communiqué
	Cartouches d'encre	✓	✓	✓	Non communiqué	-	Non communiqué
	Radiographies	✓	✓	✓	Non communiqué	-	0.05 t
	Batteries au plomb	✓	✓	✓	Non communiqué	-	13 t
	Articles de sports et loisirs	✓	✓	✓	Non communiqué	-	120 t
	Total (hors déchets verts)						**8490 t**

Chapitre 5. Éco-organismes

Un éco-organisme est une société de droit privé, agréée par le Gouvernement, qui a pour mission de prendre en charge la fin de vie des équipements et objets qui rentrent dans le périmètre d'action d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Les éco-organismes répondent au principe pollueur-payeur.

Il a pour mission d'organiser et de financer la collecte, le tri, le recyclage ou la valorisation de certains produits en fin de vie.
Les producteurs, distributeurs ou importateurs de ces produits versent une éco-contribution à l'éco-organisme, qui se charge ensuite de mettre en place les filières de traitement adaptées ou de financer le service public de prévention et de gestion des déchets pour ce qui les concernent.

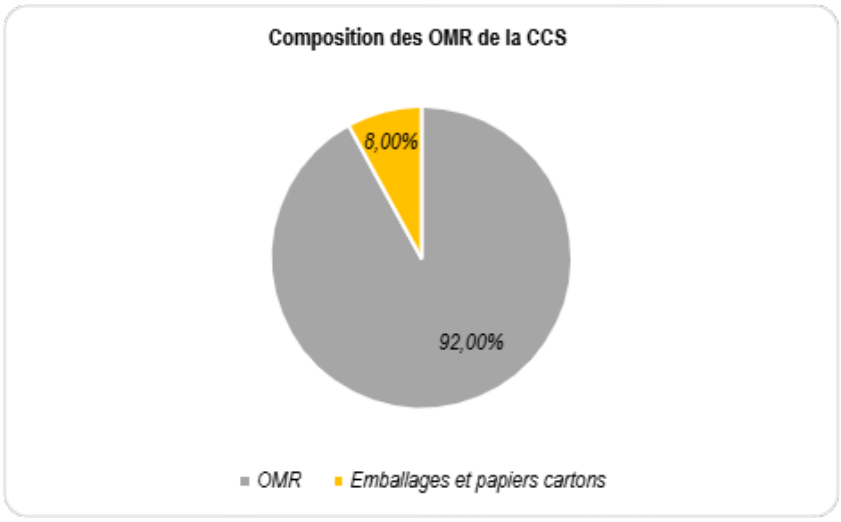
Les éco-organismes auxquels nous sommes adhérents sont les suivants :

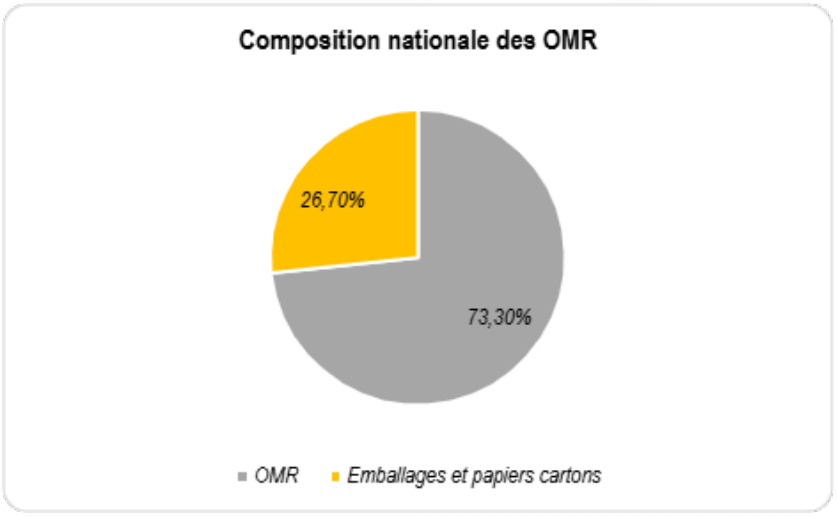
- **ECOSYSTEM** : pour la filière des équipements électriques et électroniques (DEEE), ainsi que les lampes et certains appareils professionnels.
- **ECOMAISON** : pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), jouets, articles de bricolage et de jardin, ainsi que les textiles de décoration.
- **ECOLOGIC** : Spécialisé dans la filière des **DEEE**, Ecologic intervient aussi dans la collecte et le traitement des **jouets**, **articles de bricolage et de jardin**, ainsi que des **articles de sport et de loisirs (ASL)**.
- **ECODDS** : pour la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), tels que les produits chimiques ménagers (peintures, solvants, colles, etc.).
- **CITEO** : pour la gestion et le financement de la collecte, du tri et du recyclage des emballages ménagers et des papiers.
- **ALIAPUR** : pour la valorisation des pneus usagés, notamment via des filières de recyclage ou de réutilisation.
- **CYCLEVIA** : pour la gestion de la collecte et du recyclage des huiles usagées, principalement les huiles de vidange automobile, afin de prévenir la pollution et valoriser ces déchets.

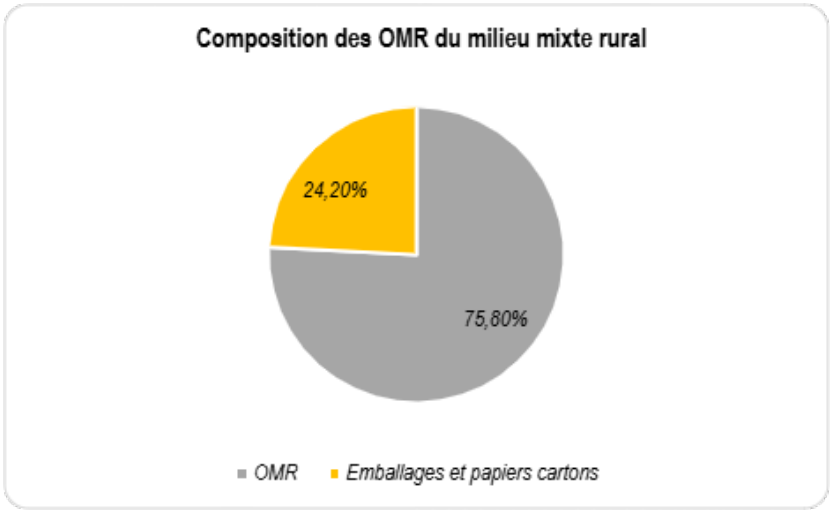
Ce mode de mise en œuvre du principe pollueur-payeur permet de réduire l'impact environnemental des déchets, de favoriser l'économie circulaire, et de soulager les collectivités locales dans la gestion des déchets.

5.1. Caractérisation des ordures ménagères résiduelles et performances du tri des emballages

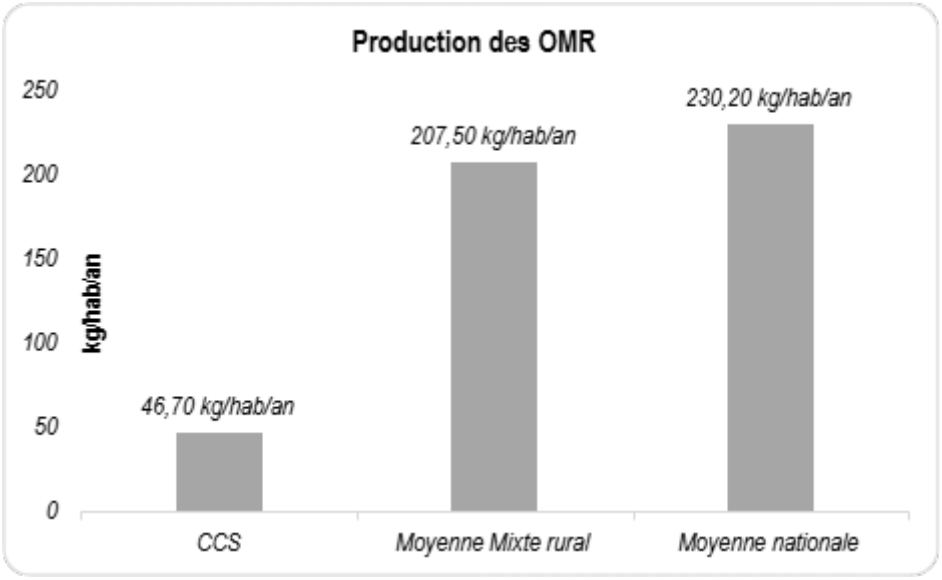
Dans le cadre du partenariat avec CITEO, une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) a été réalisée afin d'évaluer le potentiel de captation des emballages et papiers-cartons encore présents dans les OMR. Les résultats mettent en évidence l'excellente performance du tri sur le territoire de la Communauté de communes Sundgau et, par conséquent, un potentiel de progression limité par rapport aux moyennes observées en habitat mixte rural.



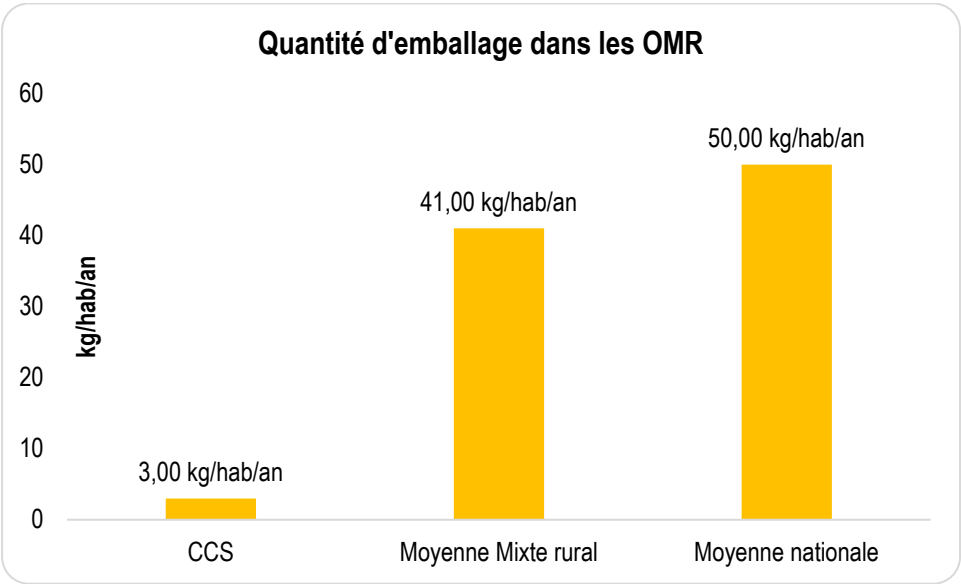




La caractérisation des ordures ménagères résiduelles montre que la Communauté de communes Sundgau présente une composition plus favorable que les références observées à l'échelle nationale. Les emballages et papiers-cartons ne représentent que 8 % des OMR sur le territoire, contre 24,2 % dans les territoires mixtes ruraux et 26,7 % au niveau national.
À l'inverse, la part d'ordures ménagères résiduelles atteint 92 % des OMR de la CCS, contre 75,8 % en habitat mixte rural et 73,3 % au niveau national. Ces résultats traduisent une bonne performance du tri des emballages et papiers-cartons par les habitants du territoire, limitant fortement leur présence dans les ordures ménagères résiduelles.



La production d'ordures ménagères résiduelles de la Communauté de communes Sundgau est particulièrement faible, avec 46,7 kg/habitant, contre 207,5 kg/habitant en moyenne pour les territoires mixtes ruraux. Cet écart témoigne de l'efficacité de la politique locale de prévention des déchets, du développement du tri à la source des biodéchets et de l'implication des usagers dans les gestes de tri.



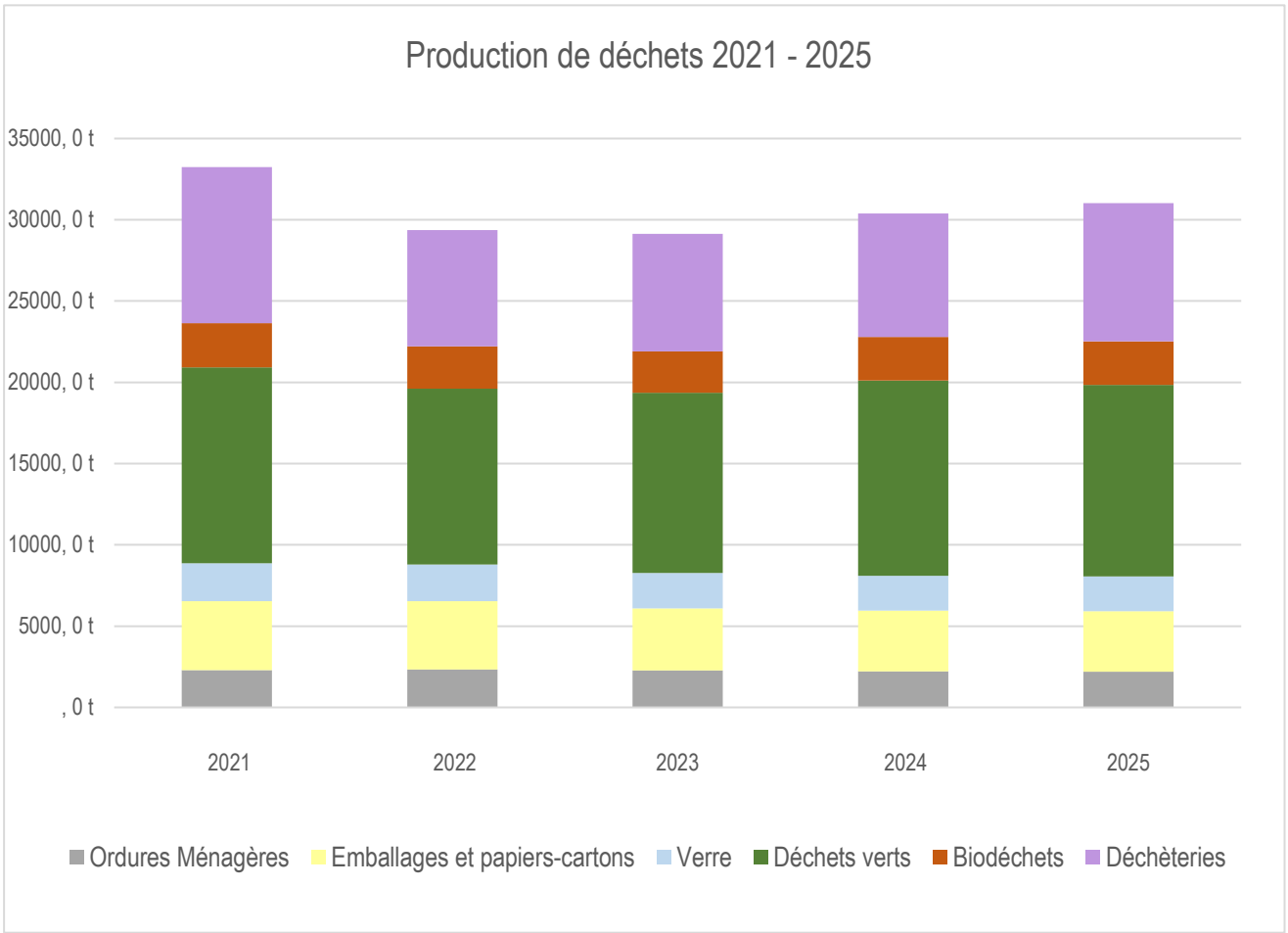
Avec seulement 3 kg/habitant d'emballages et papiers-cartons encore présents dans les ordures ménagères résiduelles, contre 41 kg/habitant pour les territoires mixtes ruraux et 50 kg/habitant au niveau national, le potentiel de captation supplémentaire apparaît désormais limité.

Chapitre 6. Indicateurs techniques et financiers

6.1. Quantités collectées

	Quantités collectées	Quantités de déchets produites par habitant		
	CCS 2025	**CCS 2025**	**Régionales 2023***	**Nationales 2023****
Collectes de porte à porte				
Emballages et papiers-cartons	3 711 t	78 kg/hab.	57 kg/hab.	56 kg/hab.
Biodéchets	2 691 t	56 kg/hab.	9 kg/hab.	37 kg/hab.
Ordures ménagères résiduelles	2 198 t	46 kg/hab.	190 kg/hab.	185 kg/hab.
Collectes en apport volontaire				
Emballages en verre	2 147 t	45 kg/hab.	36 kg/hab.	40 kg/hab.
Déchets verts	11 782 t	247 kg/hab.	14 kg/hab.	40 kg/hab.
Déchèteries (hors déchets verts et gravats)	6 362 t	134 kg/hab.	156 kg/hab.	224 kg/hab.
Gravats (collectés en déchèterie)	2 129 t	45 kg/hab.	50 kg/hab.	non communiqué

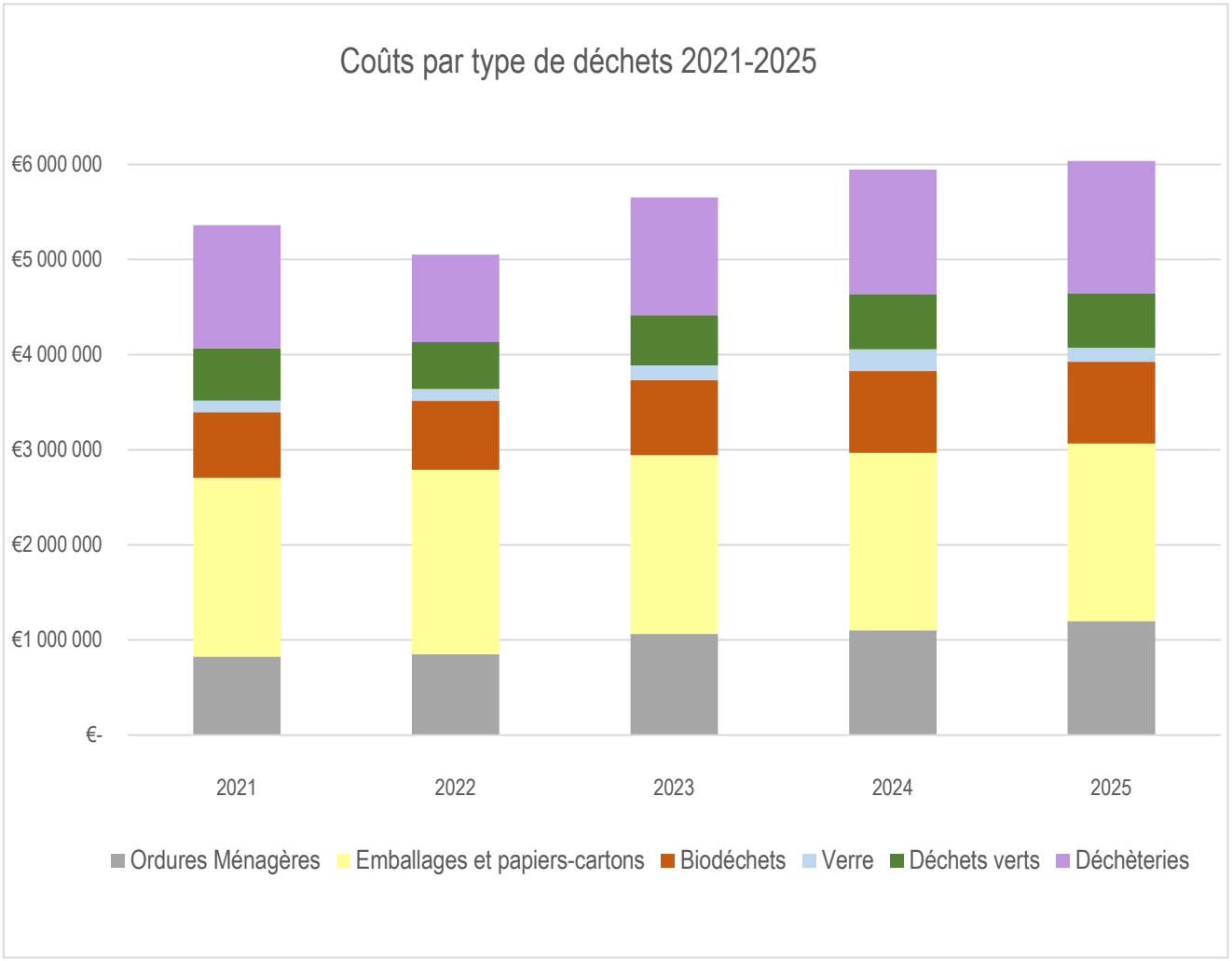
** Région Grand-est (Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire) – données 2023*
***Source ADEME (Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France hexagonale) – données 2023 habitat mixte rural*



6.2. Coûts de collecte

Les coûts de collecte tiennent compte de la pré collecte, la collecte, le transport et le traitement.

	Coûts TTC	Coûts TTC à la tonne	Coûts TTC à l'habitant
Ordures ménagères	1 197 214 €	545 €/t.	25 €/hab.
Emballages et Papiers-Cartons	1 869 623 €	504 €/t.	39 €/hab.
Biodéchets	859 301 €	319 €/t.	18 €/hab.
Emballages en Verre	147 465 €	69 €/t.	3 €/hab.
Déchets verts	573 092 €	49 €/t.	12 €/hab.
Déchèteries	1 388 816 €	164 €/t.	29 €/hab.



6.3. Coûts aidés par habitant

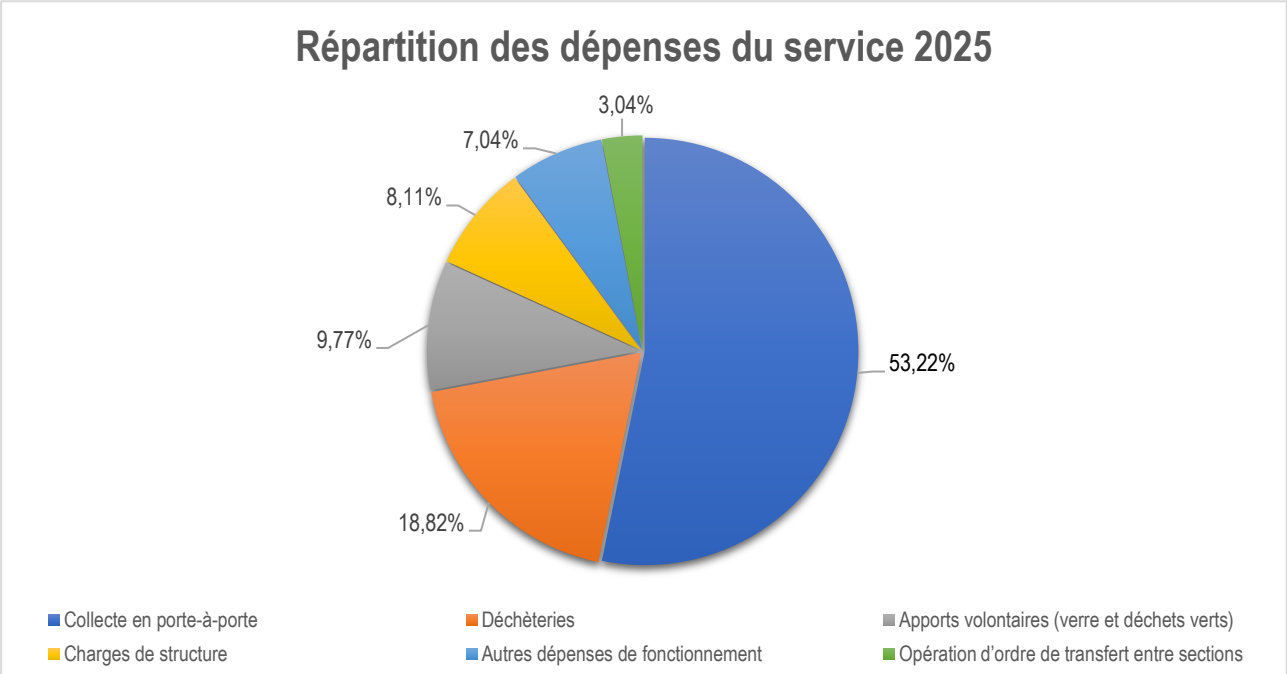
Les coûts aidés sont estimés en déduisant des coûts par déchets, les subventions et les recettes, liées à la vente des matières prévues en 2025. Ce coût reflète la charge restant à financer par les usagers.

	Ordures ménagères résiduelles	Biodéchets (hors déchets verts)	Emballages Papiers Cartons	Déchets verts	Verre	Déchèteries	Autres coûts de fonctionnement	**Tous flux**
National 2022*	55 €	21 €	54 €	46 €	2 €	28 €	NC	**212 €**
National 2022 actualisé 2025	74 €	28 €	71 €	61 €	2 €	44 €	NC	**280 €**
CCS 2025	25 €	18 €	6 €	12 €	3 €	28 €	19 €	**111 €**

** Source ADEME / Référentiel des coûts du service public des déchets en France métropolitaine données 2022 (habitat mixte/rural)*

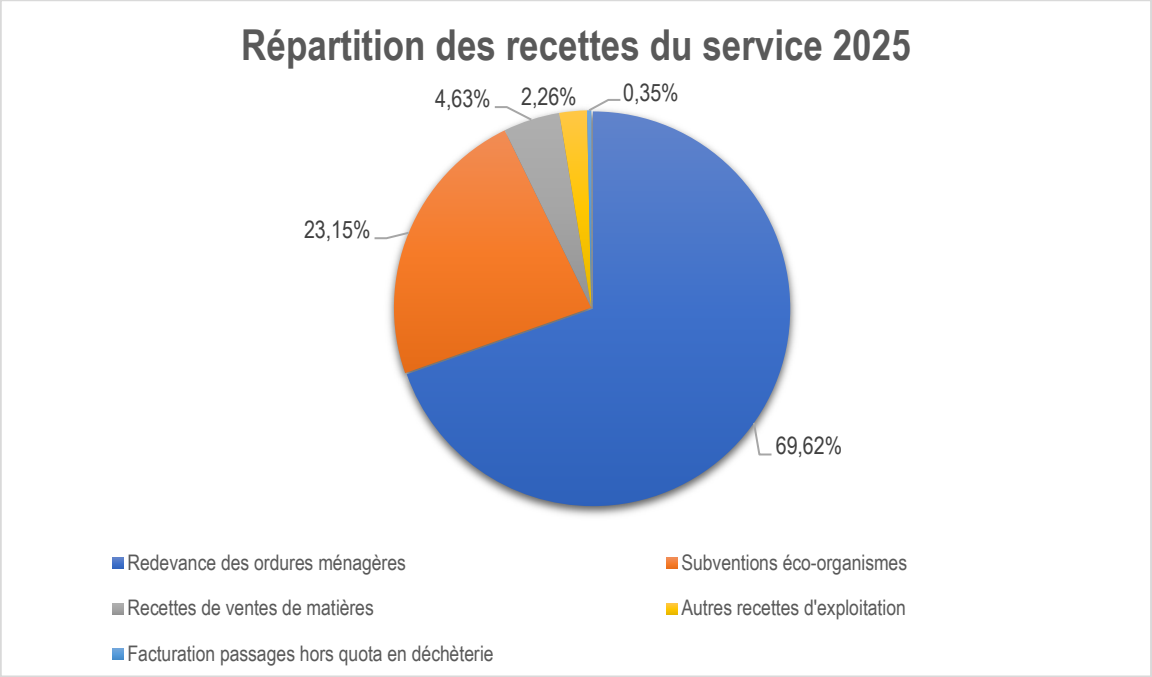
6.4. Dépenses du service

Catégories de dépenses	Montants en € TTC	Répartition
Collecte en porte-à-porte	3 926 137 €	53,22 %
Déchèteries	1 388 816 €	18,82 %
Apports volontaires (verre et déchets verts)	720 557 €	9,77 %
Charges de structure	598 437 €	8,11 %
Autres dépenses de fonctionnement	519 157 €	7,04 %
Opération d'ordre de transfert entre sections	224 419 €	3,04 %
Total	**7 377 523 €**	**100 %**



6.5. Financement du service

Nature de financement	Montants en € nets	Répartition
Redevance des ordures ménagères résiduelles	5 208 634 €	69,62 %
Subventions éco-organismes	1 732 159 €	23,15 %
Recettes de ventes de matières	346 168 €	4,63 %
Autres recettes d'exploitation	169 083 €	2,26 %
Facturation passages hors quota en déchèterie	25 822 €	0,35 %
Total	**7 481 866 €**	**100 %**



Chapitre 7. Communication

7.1. Canaux de communication

La communication à destination des usagers est diffusée selon différents canaux.

Supports visuels sous format papier ou numérique

Lors de son inscription au service, l'usager qui emménage sur le territoire, reçoit, en même temps que le matériel de collecte (bacs, sacs et carte d'accès aux déchèteries), les documents lui permettant d'utiliser au mieux le dispositif : le calendrier de collecte, le guide du tri, le mémo tri, la fiche tarifaire.

Ces documents sont aussi transmis lors d'échanges, de courriers ou de messages électroniques, dès que nécessaire.

Site Internet

Le site Internet de la Communauté de communes Sundgau www.cc-sundgau.fr comporte une rubrique intitulée « Déchets ménagers » dans laquelle les documents précités sont disponibles au téléchargement ; mais aussi le règlement du service et le règlement de facturation, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que les documents utiles pour la mise en place du prélèvement automatique ou de la mensualisation.

Illiwap

Illiwap est une application citoyenne qui permet d'alerter et d'informer les habitants en temps réel par le biais de notifications, dès lors qu'ils ont téléchargé l'application sur leur téléphone mobile. Les informations publiées sont les mêmes alertes et infos que celles publiées sur le site Internet.



7.2. Principaux supports visuels

Un certain nombre de supports visuels permettent d'informer les usagers du fonctionnement du service notamment en ce qui concerne les bons gestes de tri et la fréquence des collectes. Ces documents sont systématiquement remis à l'arrivée de tout nouvel usager sur le territoire.

- ***Le calendrier de collecte***



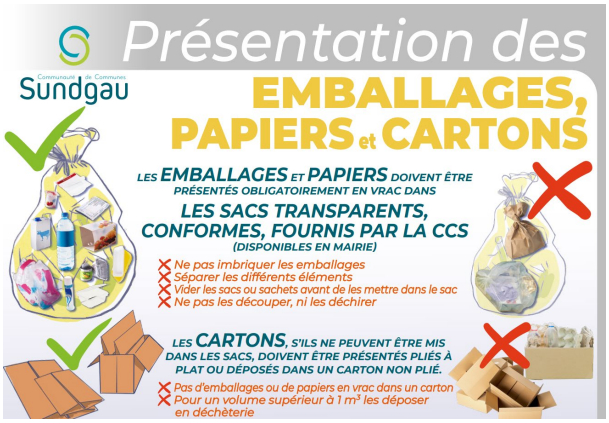
- ***Le mémo tri collecte***



- ***Flyers tri non conforme***













- ***Les fiches tarifaires***

TARIFS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

Communauté de Communes Sundgau

USAGERS PARTICULIERS

03 89 08 36 24 | bien-trier@cc-sundgau.fr | @ccsundgau | www.cc-sundgau.fr | illiwap

PART FIXE

- **Forfait d'accès aux services de recyclage en porte-à-porte et en apports volontaires** — **Tarif unique 88 € / semestre**



emballages et papiers | biodéchets | verre | déchets verts | déchèteries (quota de 18 passages inclus / an)

- **1 levée ou 3 ouvertures de trappe minimale(s) obligatoire(s) / semestre** — **Tarif en fonction du volume du bac**

PART VARIABLE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- **En porte-à porte**

0,067 € / litre *tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche*



Sortir son bac totalement rempli



Levée bac 80 l	5,40 €
Levée bac 120 l	8,10 €
Levée bac 140 l	9,40 €
Levée bac 180 l	12,10 €
Levée bac 240 l	16,20 €
Levée bac 660 l	44,50 €

- **En PAV** pour les usagers des rues concernées

0,067 € / litre *tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche*



Sac 30 l — 2,00 €

+

Accès aux déchèteries *(au-delà du quota d'accès inclus dans la part fixe)*



- par visite en déchèteries non équipées d'une pesée homologuée — 23 €
- au kilogramme en déchèteries équipées d'une pesée homologuée — 0,15 € / kg

Autres prestations

Livraison, échange ou retrait de bacs (hors emménagement et déménagement)	25 € / livraison
Nettoyage de bacs rendus sales	100 € / bac
Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	25 € / bac
Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	111 € / bac
Location de serrure	2 € / semestre
Remplacement des clefs de serrure	7,50 € / par clef
Remplacement d'une carte d'accès	5 € / par carte

La facturation est semestrielle proratisée au nombre de jours d'utilisation du service.
POSSIBILITÉ DE MENSUALISATION DE LA PART FIXE.

TARIFS DES OPTIONS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

Communauté de Communes Sundgau

USAGERS
PROFESSIONNELS
COLLECTIVITÉS
ADMINISTRATIONS
ASSOCIATIONS

03 89 08 36 24 | bien-trier@cc-sundgau.fr | @ccsundgau | www.cc-sundgau.fr | illiwap

Il est possible de choisir une ou plusieurs options ci-dessous :

Choix 1

Accès uniquement à la déchèterie à Altkirch
(équipée d'une pesée homologuée)



0,15 € / kg

Choix 2

Collecte des emballages et papiers
0,059 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche
▸ *dans la limite de 2 bacs roulants pucés de 660 litres soit 1320 litres par quinzaine*



Levée bac 80 l	**4,80 €**
Levée bac 240 l	**14,30 €**
Levée bac 660 l	**39,20 €**

Choix 3

Collecte des biodéchets
0,104 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche
▸ *dans la limite de 5 bacs roulants pucés de 240 litres soit 1200 litres par semaine*



Levée bac 80 l	**8,30 €**
Levée bac 240 l	**25,00 €**

▸ *En PAV pour les usagers des rues concernées*



Sac 20 l **2,10 €**

Choix 4

Collecte des ordures ménagères
0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche



Levée bac 80 l	**5,40 €**
Levée bac 120 l	**8,10 €**
Levée bac 140 l	**9,40 €**
Levée bac 180 l	**12,10 €**
Levée bac 240 l	**16,20 €**
Levée bac 660 l	**44,50 €**

▸ *En PAV pour les usagers des rues concernées*



Sac 30 l **2,00 €**

▸ *Sacs spécifiques pour des évènements organisés ponctuellement (réservé aux associations)*



Sac 30 l	**1,80 €**
Sac 50 l	**3,00 €**

Autres prestations

Livraison de bacs	**25 € / livraison**
Nettoyage de bacs rendus sales	**100 € / bac**
Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	**25 € / bac**
Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	**111 € / bac**
Location de serrure	**2 € / semestre**
Remplacement des clefs de serrure	**7,50 € / par clef**
Remplacement d'une carte d'accès	**5 € / par carte**

Annexes

Fichier Évolutions 2021-2025

Campagne de caractérisations OMR 2024 - 2025

Evolution des coûts du service - synthèse pluriannuelle

	2021		2022		2023		2024		2025				
Flux	**2021**	**2021**	**2022**	**2022**	**2023**	**2023**	**2024**	**2024**	**2025**	**2025**	**Coût à la tonne 2025**	**Coût à l'habitant 2025**	**Quantité par habitant 2025**
Ordures Ménagères	2 295 t	825 974 €	2 335 t	850 809 €	2 277 t	1 062 978 €	2 216 t	1 099 919 €	2 198 t	1 197 214 €	545 €/t.	25 €/hab.	46 kg/hab
Emballages et papiers-cartons	4 247 t	1 879 837 €	4 205 t	1 939 054 €	3 818 t	1 879 781 €	3 742 t	1 867 742 €	3 711 t	1 869 623 €	504 €/t.	39 €/hab.	78 kg/hab
Biodéchets	2 722 t	689 787 €	2 594 t	725 573 €	2 530 t	792 156 €	2 685 t	859 281 €	2 691 t	859 301 €	319 €/t.	18 €/hab.	56 kg/hab
Verre	2 320 t	123 171 €	2 245 t	125 505 €	2 173 t	152 417 €	2 143 t	230 464 €	2 147 t	147 465 €	69 €/t.	3 €/hab.	45 kg/hab
Déchets verts	12 057 t	547 614 €	10 824 t	491 370 €	11 097 t	526 737 €	12 008 t	579 974 €	11 782 t	573 092 €	49 €/t.	12 €/hab.	247 kg/hab
Déchèteries	9 593 t	1 294 930 €	7 158 t	920 693 €	7 246 t	1 238 569 €	7 593 t	1 308 693 €	8 490 t	1 388 816 €	164 €/t.	29 €/hab.	178 kg/hab
Total activité précollecte, collecte et traitement	**33 235 t**	**5 361 313 €**	**29 361 t**	**5 053 004 €**	**29 141 t**	**5 652 638 €**	**30 387 t**	**5 946 073 €**	**31 019 t**	**6 035 510 €**	**7 377 523 €**	*127 €/hab.*	650 kg/hab
Autres dépenses d'exploitation		810 392 €		1 378 663 €		1 387 225 €		1 591 043 €		1 342 013 €		*28 €/hab.*	
Dépenses du service réalisées en exploitation		**6 171 705 €**		**6 431 667 €**		**7 039 863 €**		**7 537 116 €**		**7 377 523 €**		*155 €/hab.*	
dont coûts fixe		*5 345 731 €*		*5 580 859 €*		*5 976 885 €*		*6 437 197 €*		*6 180 309 €*			
Coût par quantité de déchets collectée											237,84 €/t		
*Population de référence**	*47 562 habitants*		*47 597 habitants*		*47 711 habitants*		*47 639 habitants*		*47 603 habitants*				
*Nombre de redevables facturés***	*22753*		*22600*		*22885*		*23009*		*23036*				
Coût par redevable	271 €/red.		285 €/red.		308 €/red.		328 €/red.		320 €/red.				
dont déchèteries	*57 €/red.*		*41 €/red.*		*54 €/red.*		*57 €/red.*		*60 €/red.*				
Coût par habitant	*130 €/hab.*		*135 €/hab.*		*148 €/hab.*		*158 €/hab.*		*155 €/hab.*				
Recettes du service réalisées en exploitation (CA)		**7 083 685 €**		**6 979 460 €**		**6 593 751 €**		**7 187 699 €**		**7 481 866 €**			
dont redevances		5 234 970 €		5 265 957 €		4 931 436 €		5 448 671 €		5 234 456 €			
dont part fixe		3 837 482 €		3 837 482 €		4 027 760 €		4 049 584 €		4 054 336 €			
dont vente de produits		581 933 €		151 915 €		261 902 €		250 878 €		346 168 €			
emballages ménagers (porte-à-porte)										*254 831 €*			
déchets occasionnels (déchèterie)										*37 073 €*			
dont autres vente de produits										*54 264 €*			
dont soutiens éco-organismes		1 181 913 €		1 245 794 €		1 170 873 €		1 262 945 €		1 732 159 €			
CITEO										*1 260 545 €*			
ECOSYSTEM										*19 650 €*			
ECOMAISON										*347 €*			
ECOLOGIC										*1 200 €*			
ECO DDS										*2 997 €*			
ALIAPUR										*- €*			
COREPILE										*260 €*			
dont autres subventions										*447 508 €*			
dont autres produits		150 €				229 540 €		229 540 €		169 083 €			
Résultat courant		**911 980 €**		**547 793 €**		**- 446 112 €**		**- 349 417 €**		**104 343 €**			
Excédent reporté en exploitation		**457 533 €**		**1 369 513 €**		**1 917 306 €**		**1 471 195 €**		**1 121 778 €**			
Résultat cumulé		**1 369 513 €**		**1 917 306 €**		**1 471 195 €**		**1 121 777 €**		**1 226 121 €**			

** donnée Territeo*

*** valeur estimée*

REP = Responsabilité Elargie du Producteur

NC = Non communiqué

CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS adelphe

CAMPAGNE DE CARACTERISATIONS OMR 2024-2025

CL068075

CC SUNDGAU

Merci pour votre mobilisation !

Merci pour votre participation à la campagne nationale de caractérisations des ordures ménagères.

Grâce à une **mobilisation sans précédent**, plus de **4 700 caractérisations** ont été réalisées sur l'ensemble du territoire, en métropole comme en outre mer, sur la période **2024 - 2025.**

Cette ampleur exceptionnelle permet aujourd'hui de disposer de résultats **robustes et comparables** à l'échelle locale comme nationale.

Nous vous présentons ici vos résultats finaux **fiabilisés. Les méthodes de caractérisation et de fiabilisation ont été validées par la DGPR** (Ministère de la Transition Ecologique) **et l'ADEME** selon une méthodologie commune à l'ensemble de la filière. Vous trouverez également un premier niveau de comparaison vous permettant de vous situer.



CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

adelphe

CL068075
CC SUNDGAU

Quelques clefs pour bien comprendre vos résultats

La méthode retenue repose sur les résultats issus du terrain, fiabilisés par une approche statistique. Ainsi les écarts entre les données brutes de caractérisation qui vous ont été transmises précédemment et les résultats fiabilisés présentés ici s'expliquent par l'application de trois grands principes méthodologiques :

(1) Vos données brutes de caractérisations sont pondérées selon la typologie d'habitat de vos communes pour mieux représenter la réalité de votre territoire ;

(2) Vos données sont ensuite fiabilisées statistiquement grâce à l'ensemble des mesures réalisées au niveau national ;

(3) Toutes les données utilisées que ce soit sur OMR ou collecte sélective, prennent en compte des teneurs en humidité basées sur des valeurs de convention nationale déterminées avec l'ADEME.

Voici comment cela fonctionne concrètement :

1. Une pondération selon le milieu

Les communes de votre territoire ont été classées selon la typologie d'habitat SINOE de l'ADEME en 4 milieux différents : rural, mixte, touristique & commercial et urbain.

Les résultats bruts des caractéristions ont été pondérés par la typologie de l'habitat des communes de la tournée de collecte sur laquelle le prélèvement a été effectué. Cela permet d'accorder un poids plus important aux caractérisations couvrant davantage d'habitants et d'obtenir des résultats plus fidèles à la réalité de votre collectivité.

2. Une fiabilisation statistique à l'échelle nationale

Les caractérisations réalisées sur les OMR de votre territoire associées à vos tonnages de collecte sélective et aux refus de tri permettent de reconstituer un gisement total d'emballages et papiers sur votre territoire.

Les caractérisations sont des mesures ponctuelles par échantillonnage qui nécessitent un travail de fiabilisation pour améliorer leur représentativité.

Ainsi, ce gisement fait l'objet d'une fiabilisation statistique fondée sur une méthode reconnue (méthode Bayésienne) et s'appuyant sur plus de 4700 caractérisations réalisées au niveau national couvrant la quasi-totalité des collectivités françaises.

Concrètement, cette méthode statistique consiste à combiner ce que l'on observe localement avec ce que l'on sait déjà à grande échelle, afin d'obtenir un résultat plus fiable :

- vos caractérisations apportent une information précise sur votre territoire
- les données nationales apportent une connaissance de référence, solide et stabilisée

☞ Cette approche ne remplace pas vos données : elle les consolide. Elle permet de limiter les effets liés aux incertitudes des mesures ou aux échantillons atypiques, et d'obtenir ainsi des résultats plus stables et plus fiables, même lorsque le nombre de caractérisations est limité.

Elle a été appliquée de la même manière sur les résultats des caractérisations réalisées par Citeo et sur les résultats des caractérisations pilotées par les collectivités.

3. La prise en compte de l'humidité des emballages dans les OMR

Les emballages et papiers présents dans les OMR sont humides, notamment en raison de leur contact avec les déchets organiques. Conformément aux échanges menés avec l'ADEME, la méthodologie intègre donc la prise en compte de cette humidité, sur la base des références issues du MODECOM 2024.

Cette approche permet d'exprimer les résultats en termes de « matières sèches », sans surestimation liée à l'humidité. Les résultats fiabilisés distinguent ainsi clairement la fraction « matière sèche » de l'humidité associée.

☞ Plus d'information sur les valeurs d'humidité prises en compte en annexe 1

Une taille des emballages et des papiers harmonisée (>50 mm)

Le protocole utilisé pour cette campagne repose sur l'analyse des déchets supérieurs à 50 mm.

Certaines collectivités ayant piloté elles-mêmes leur programme de caractérisations ont utilisé le protocole Modecom qui inclut la caractérisation des déchets compris entre 20 et 50 mm.

Afin de garantir une homogénéité dans l'analyse des résultats, une table de conversion a été établie pour retraiter les données issues de la méthode Modecom. Ainsi, l'ensemble des résultats présentés (y compris les données brutes) porte exclusivement sur les emballages et papiers de plus de 50 mm.

CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

CL068075
CC SUNDGAU

adelphe

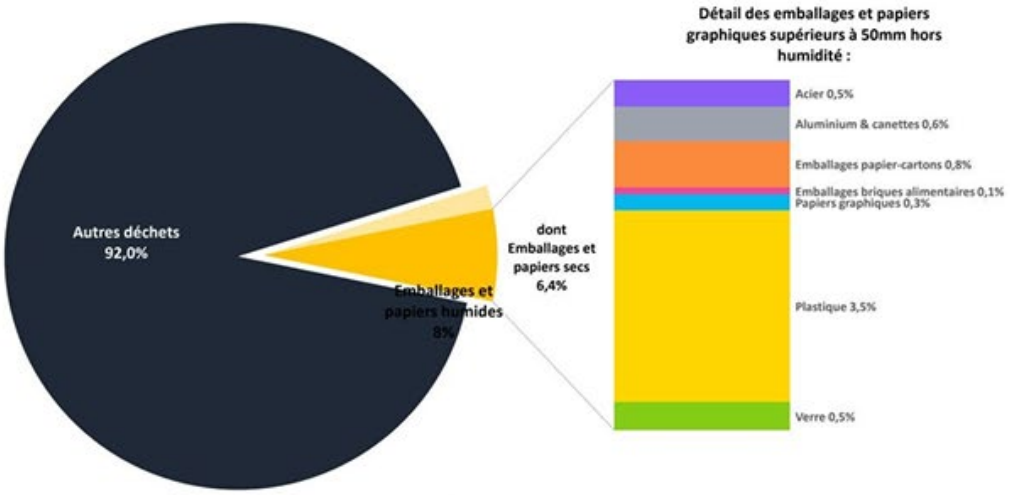
Composition de vos OMR : résultats fiabilisés

Caractérisations prises en compte

Nombre de caractérisations retenues : 4 dont :

- 4 Caractérisations réalisées par Citeo
- 0 Caractérisations réalisées par votre collectivité
- 0 Caractérisations réalisées par l'ADEME (Modecom 2024)

Composition fiabilisée des OMR de votre collectivité



Détail de la composition des OMR par type d'emballages : comparaison des données fiabilisées et données brutes

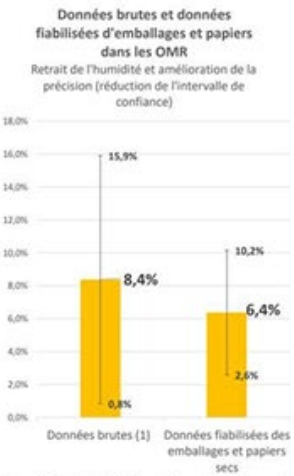
Dans le tableau ci-dessous vous trouverez l'effet des traitements de vos données brutes pour produire vos données fiabilisées.

Dans le graphique à droite, vous trouverez les intervalles de confiance associés à vos données brutes et à vos données fiabilisées. La fiabilisation statistique permet de réduire la marge d'erreur : les résultats fiabilisés sont donc plus précis que les données brutes.

	Données brutes [1]	Données fiabilisées des emballages et papiers humides	**Données fiabilisées des emballages et papiers secs**
Autres déchets humides	91,6%	92,0%	**92,0%**
Emballages et papiers supérieurs à 50 mm :	8,4%	8,0%	**6,4%**
dont : Emballages en acier	0,6%	0,6%	0,5%
Emballages en aluminium (hors canettes)	0,3%	0,6%	0,5%
Canettes [2]	0,1%	0,1%	0,1%
Emballages en papier-carton	1,5%	1,2%	0,8%
Emballages briques alimentaires	0,2%	0,2%	0,1%
Papiers graphiques	0,7%	0,4%	0,3%
Bouteilles plastiques pour boissons	0,3%	0,6%	0,4%
Emballages en plastique rigide [3]	2,3%	3,3%	2,6%
Emballages en plastique souple	1,2%	0,7%	0,4%
Emballages en verre	1,2%	0,5%	0,5%
Humidité dans les emballages			**1,6%**

Pondération et fiabilisation statistique

Retrait de l'humidité présente dans les emballages



Les résultats fiabilisés estiment que la part d'emballages et papiers (secs) dans les OMR se situe entre 10,2 % et 2,6 %, avec une valeur moyenne de 6,4 %.

[1] Moyenne simple de la composition des caractérisations de la collectivité avec humidité, sans pondération et sans fiabilisation

[2] Les canettes essentiellement en aluminium ont été comptabilisées dans les emballages en aluminium dans les autres

[3] Hors bouteille pour boissons

Campagne 2024-2025

Version V3.6

Date d'édition 11/06/2026

CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

CL068075
CC SUNDGAU

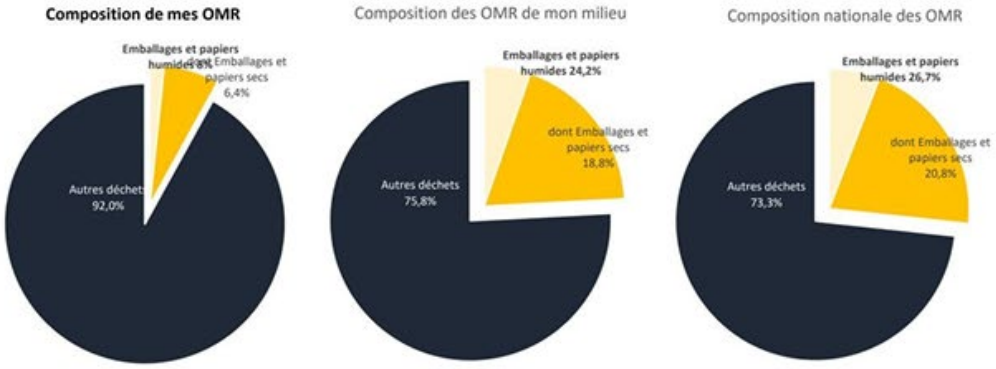
adelphe

Comparaison avec des valeurs de référence

Les données nationales et par milieu sont des moyennes pondérées.

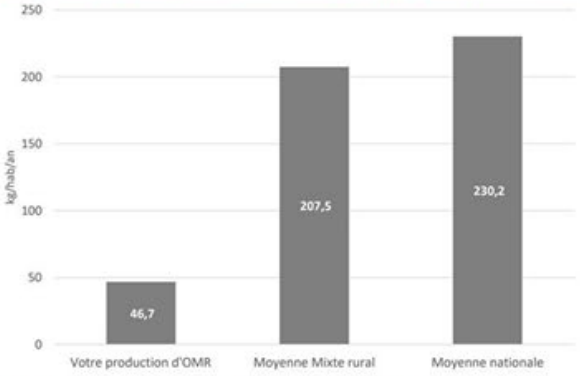
Composition moyenne des OMR de votre collectivité

Milieu : Mixte rural



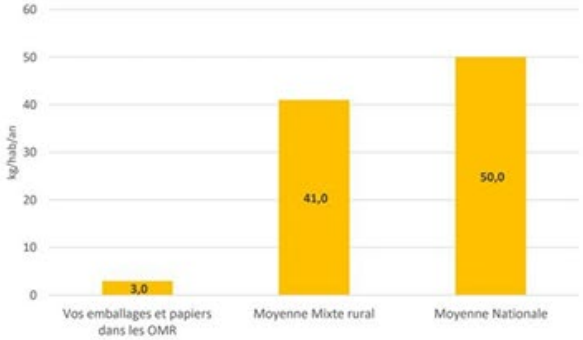
Votre production d'OMR (en kg/hab/an)

Votre production d'OMR est plus faible que la moyenne de votre milieu ainsi que la moyenne nationale.



Vos emballages et papiers (secs >50 mm) dans les OMR (kg/hab/an)

La quantité d'emballages et de papiers est plus faible que la moyenne de votre milieu ainsi que la moyenne nationale.



Version V2.6

Date d'édition 11/06/2026

Compagne 2024-2025

CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

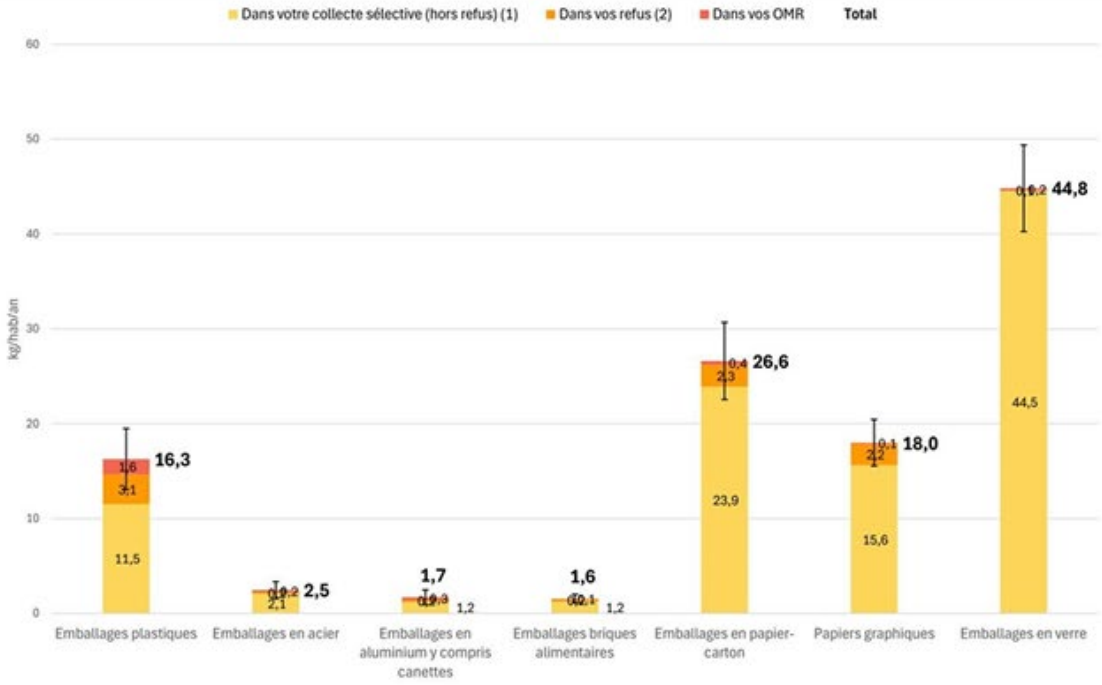
CL068075
CC SUNDGAU

adelphe

Votre gisement global d'emballages et papiers reconstitué

Les données nationales et par milieu sont des moyennes pondérées.

Votre gisement d'emballages et papiers (sec >50 mm en kg/hab/an)

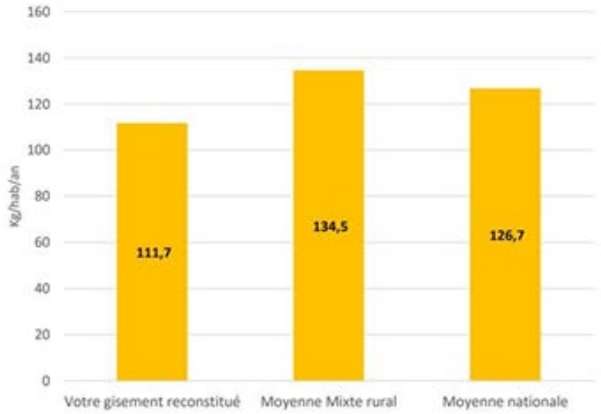


(1) Sur base de vos tonnes livrées d'emballages et papiers et application de la composition moyenne nationale des standards.

(2) La part des emballages et papiers dans les refus est déterminée selon l'application d'une composition moyenne nationale à vos tonnes

Comparaison de votre gisement d'emballages et papiers (sec >50 mm - kg/hab/an)

Votre gisement global d'emballages et de papiers est plus faible que la moyenne de votre milieu ainsi que la moyenne nationale.



Campagne 2024-2025

Version V2.6
Date d'édition 11/06/2026

CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

CL068075
CC SUNDGAU

adelphe

Annexe 1 - Humidité des emballages et papiers dans les OMR

Les emballages et papiers présents dans les OMR sont souvent humides, notamment en raison de leur contact avec les déchets organiques. Les principaux matériaux corrigés sont notamment les papiers graphiques et les papiers-cartons dont les fibres absorbent l'eau ainsi que les films plastiques qui sont très légers et la présence d'eau impacte fortement leur poids.
Conformément aux échanges menés avec l'ADEME, la méthodologie intègre donc la prise en compte de cette humidité, sur la base des références issues du MODECOM 2024.
Cette approche permet d'exprimer les résultats sur la base de la matière réellement présente, sans surestimation liée à l'humidité.

Voici les taux d'humidité appliqués aux emballages présents dans les OMR

Catégorie	Taux d'humidité retiré
Bouteilles plastiques pour boissons	20,10%
Emballages en plastique rigide (hors bouteilles pour boissons)	20,10%
Emballages en plastique souple	35,80%
Canettes	13,20%
Emballages en aluminium (hors canettes)	13,20%
Emballages en acier	13,20%
Emballages en papier-carton[1]	26,70%
Emballages briques alimentaires	28,30%
Emballages en verre	2,20%
Papiers graphiques[1]	23,90%

(1) L'humidité naturelle des matériaux (7% pour les papier-cartons et 5% pour les papiers graphiques) a été conservée.

Lexique

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

BIO : Biodéchets

BOM : Bennes à Ordures Ménagères 26 ou 19 tonnes

BENNETTE : Benne à Ordures Ménagère 3,5 tonnes

BOMETTE : Bennes à Ordures Ménagères 12 tonnes

C1 : Collecte hebdomadaire

C0,5 : Collecte toutes les deux semaines

CC : Communauté de communes

CCS : Communauté de communes Sundgau

DDS : Déchets Diffus Spécifiques sont les déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement

DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques

EMB : Emballages ménagers et papiers-cartons

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : Points d'apport volontaire

PàP : Porte-à-porte

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région Mulhousienne

SÉDHEN : Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs

SM4 : Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV

UIOM : Usine d'incinération d'Ordures Ménagères